

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS**



**Réunion du Comité Syndical
Mercredi 27 mars 2024**

N° de la délibération	Nombre de membres du Comité	Nombre de présents		Quorum (article 11 des statuts modifiés)
		Titulaires	Suppléants	
1146	21	9 +1pouvoir	3	7

**Programme COMOR 2024 : campagne scientifique de prospection 2024
du stock de coquilles Saint-Jacques de la baie de Seine étendue**

Le Comité syndical du SMEL (Synergie Mer Et Littoral) s'est réuni mercredi 27 mars 2024 à 14 h 30 à BARNEVILLE-CARTERET, salle du pôle nautique, sur convocation du 19 mars 2024.

M. Alain NAVARRET, Président du SMEL, préside la séance.

M. Thierry LETOUZÉ est désigné secrétaire de séance.

PRÉSENTS

Délégués du conseil départemental de la Manche titulaires :

M. Alain NAVARRET, conseiller départemental canton Bréhal, Président du SMEL

M. Hervé AGNES, conseiller départemental canton de Quetteville-Sur-Sienne

Mme Isabelle BOUYER-MAUPAS, conseillère départementale canton Agon-Coutainville, 1^{ère} vice-présidente

M. Daniel DENIS, conseiller départemental canton Val de Saire

M. Thierry LETOUZÉ, conseiller départemental canton Cherbourg-en-Cotentin²

Délégués des EPCI titulaires

Mme Ghyslène LEBARBENCHON, communauté de communes de la Baie du Cotentin

M. Jean-René LECHATREUX, communauté d'agglomération du Cotentin

M. David LEGOUET, communauté d'agglomération du Cotentin, 2^{ème} Vice-Président

M. Jean-Marie POULAIN, communauté de communes Côte Ouest-Centre Manche

Elus du Conseil départemental et EPCI : suppléants

Mme Sophie JULIEN-FARCIS, communauté de communes Granville Terre et Mer

M. Hubert LEFEVRE, communauté d'agglomération le Cotentin

Mme Nathalie MADEC, conseillère départementale canton La Hague

EXCUSÉS

Délégués du conseil départemental de la Manche et du Calvados, titulaires :

Mme Hedwige COLLETTE, conseillère départementale canton Créances (pouvoir à Mme I. BOUYER-MAUPAS)

M. Jacques COQUELIN, conseiller départemental canton Valognes

M. Cédric NOUVELOT, conseiller départemental canton de Courseulles-Sur-Mer

M. Yvan TAILLEBOIS, conseiller départemental canton Granville

Délégués des EPCI, titulaires :

M. Yves ASSELINE, communauté d'agglomération le Cotentin

M. Alain BACHELIER, communauté d'agglomération Mont-Saint-Michel Normandie

M. Jacky BIDOT, communauté de communes Coutances Mer et Bocage

Mme Claude BOSQUET, communauté de communes Coutances Mer et Bocage

M. Benoît FIDELIN, conseiller départemental canton Les Pieux

M. Daniel LECUREUIL, communauté de communes Granville Terre et Mer

M. Didier LEGUELINEL, communauté de communes Granville Terre et Mer

Mme Manuela MAHIER, communauté d'agglomération le Cotentin

Programme COMOR 2024 : campagne scientifique de prospection 2024 du stock de coquilles Saint-Jacques de la baie de Seine étendue

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le rapport de séance du 27 mars 2024 ;

Considérant le partenariat antérieur et la sollicitation de l'IFREMER auprès du CRPM de Normandie et du SMEL pour la campagne scientifique de prospection 2024 du stock de coquilles Saint-Jacques de la baie de Seine étendue ;

Considérant le coût prévisionnel du programme COMOR 2024 pour le SMEL de **8 642,31 €** (frais de personnel, acquisition de petit équipement) éligibles au financement au FEAMP national et à l'objectif stratégique 2.1 Tâche 4 / Acquisition de connaissances scientifiques, techniques et socioéconomiques, planification, surveillance sanitaire et zoo sanitaire ;

Après en avoir délibéré,

Le Comité syndical, sans voix contre, ni abstention, à l'unanimité des membres présents :

- **accepte** l'engagement en tant que partenaire et le plan de financement du SMEL au programme COMOR 2024 ;
- **autorise** le Président à signer les documents inhérents à la réalisation de ce programme (demande de subventions, conventions...).

**Pour extrait conforme,
Le président du SMEL,
Alain NAVARRET**



En cas de contestation de cette délibération, vous pouvez engager un recours gracieux auprès du président du Syndicat Mixte Synergie Mer Et Littoral ou formuler un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen – 3 rue Arthur Le Duc 14000 CAEN - dans un délai de deux mois à compter de la date de publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr